

# ACTUALITÉS DQ



Bulletin d'information de la Direction Sécurité, Sûreté, Qualité et Environnement

N°062 Novembre — Décembre 2025

## HISSER LA QUALITE DE SERVICE AU NIVEAU DES STANDARDS INTERNATIONAUX CAP VERS LES CERTIFICATIONS (SUITE)

La marche vers l'excellence en 2026 se poursuit avec la préparation active aux certifications internationales.

Cette étape cruciale va au-delà de la simple conformité ; il s'agit d'ancrer une culture qualité profonde et d'aligner tous nos processus sur les meilleures pratiques mondiales. L'obtention de ces labels reconnus (Aérodrome, ISAGO, etc.) constituera la preuve tangible de notre engagement et de notre maturité opérationnelle. Elle renforcera la confiance de nos clients et partenaires, et nous ouvrira les portes de marchés plus exigeants. Cette démarche structurante est le levier final pour hisser durablement notre service au rang des références globales.

**CERTIFICATION**



« La délivrance d'un certificat d'aérodrome oblige l'exploitant d'aérodrome à assurer la sécurité, la régularité et l'efficacité des opérations sur l'aérodrome »

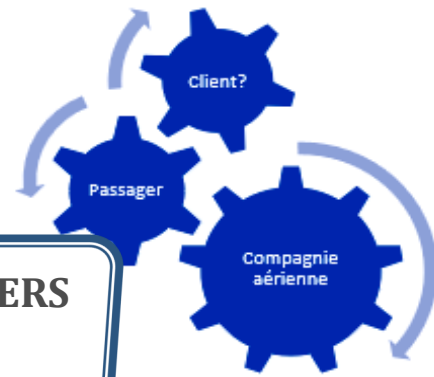
- ICAO Doc, 9774, section D, Manuel sur la certification des aérodromes.

### Dans ce numéro :

- **Qualité** : Certification des aérodromes : En marche vers la transition ;
- **Sûreté** : Culture de sûreté ;
- **Environnement** : Réalisation des études de dangers sur les plateformes aéroportuaires de ADC S.A.



ORIENTATION CLIENT –  
CUSTOMER ORIENTATION



## CERTIFICATION DES AERODROMES : EN MARCHÉ VERS LA TRANSITION

Depuis 2014, les Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) se sont engagés à renforcer la sécurité aérienne en harmonisant le cadre réglementaire. Cet important chantier dans lequel le Cameroun a joué un rôle actif dans la sous-région traversera une étape fondamentale le 1er janvier 2027 par l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation communautaire alignée aux normes et pratiques recommandées de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).

Plusieurs textes ont été promulgués par la CEMAC à cet effet depuis quelques années à l'instar des règlements :

- portant adoption du code de l'Aviation Civile des Etats membres de la CEMAC du 18 juin 2024 ;
- fixant les règles communes en matière de la sécurité aérienne dans le domaine de l'aviation civile du 24 mai 2024 ; et
- établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aérodromes du 24 janvier 2025.

Par conséquent, impliqué dans la certification de ses aéroports internationaux, ADC S.A a pour principal défi de certifier ses aérodromes à cette nouvelle réglementation avant le 31 décembre 2026.

Ensemble,  
réussissons ce  
changement.



Security is everyone's responsibility

## CULTURE DE SURETE

La culture de sûreté de l'aviation civile



Une culture de sûreté est un ensemble de valeurs, de croyances et comportements partagés par tous les acteurs de l'aviation civile.

Elle se manifeste dans les décisions prises, les actions entreprises et les interactions quotidiennes. Basée sur :

- la sensibilisation aux risques et la responsabilité individuelle ;
- la vigilance, le signalement des comportements suspects et la proactivité face aux menaces essentielles ;
- la communication ouverte et transparente entre tous les acteurs du secteur aérien.

Elle vise à :

- réduire les incidents et actes d'intervention illicite ;
- augmenter la vigilance et la productivité des employés ;
- améliorer la communication et la collaboration ;
- renforcer la confiance du public dans l'aviation ; et
- optimiser les performances opérationnelles.



# Management Environnemental

## REALISATION DES ETUDES DE DANGERS (EDD) SUR LES PLATEFORMES AEROPORTUAIRES DE ADC S.A.

Dans le cadre de la prévention des risques majeurs et de la protection de la santé et de la sécurité des personnes, et conformément à la Loi n°96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement, notamment son article 55 qui impose à tout exploitant d'établissement classé dangereux, insalubre ou incommode la réalisation d'une étude de dangers en vue de prévenir et de maîtriser les risques d'accidents pouvant affecter les personnes, les biens et l'environnement. Aéroports du Cameroun S.A. (ADC SA) a engagé la réalisation des Études de Danger (EDD) sur ses plateformes aéroportuaires de Douala, Garoua, Maroua-Salak et de Ngaoundéré.

Ces études, conduites par la société KSM CONSULTING avec l'accompagnement de la Direction Qualité (DQ), visent à identifier les scénarios d'accidents majeurs, à évaluer les risques inhérents aux activités aéroportuaires et à définir des mesures efficaces de prévention, de protection et de gestion des situations d'urgence.

A travers cette démarche, ADC SA réaffirme son engagement à respecter les exigences réglementaires, à renforcer durablement la sécurité des personnels, des usagers et des infrastructures, et à consolider une culture de prévention et de maîtrise des risques sur l'ensemble de ses plateformes.